



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno Le Maire confie à Yves Perrier une mission de coordination des acteurs financiers en France dans leur alignement avec l'Accord de Paris

La COP 26 a réaffirmé l'objectif de l'Accord de Paris de contenir le réchauffement climatique à +1,5°C et l'importance d'agir d'ici 2030 pour effectivement réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

L'un des leviers d'action de la décarbonation de nos économies, présent dans l'Accord de Paris, est l'orientation des flux financiers, publics comme privés, vers une trajectoire compatible avec un modèle de développement décarboné et résilient aux changements climatiques.

Depuis trois ans, sous l'impulsion de **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, un travail conséquent a été réalisé par la Place de Paris. Ainsi, en 2019, un premier engagement de l'ensemble des acteurs financiers de la Place de Paris (assureurs, banques et gérants de fonds) a été pris en faveur de la sortie du financement du charbon thermique. Depuis, les acteurs de la Place ont élaboré et publié des stratégies de désinvestissement dans le domaine du charbon thermique. Lors du Climate Finance Day de 2020, le Ministre a appelé les acteurs financiers de la place à préciser leurs engagements relatifs au charbon et à l'étendre aux hydrocarbures non conventionnels. La Fédération française de l'assurance (FFA), l'association française de la gestion financière (AFG) et les six plus grandes banques françaises ont dévoilé, en octobre dernier, des premiers éléments de doctrine s'agissant du gaz et du pétrole non-conventionnels.

En parallèle, des dispositifs ont été mis en place, avec le soutien du Gouvernement, pour assurer la transparence et le suivi des engagements pris par les acteurs financiers et formuler des recommandations pour renforcer leur ambition. Un Observatoire de la finance durable a été lancé en 2020 et a installé, en son sein, un comité scientifique et d'expertise pour privilégier une approche scientifique et mobilisant les leviers les plus efficaces de décarbonation des financements de la Place. Ce comité a émis, en février 2021, des recommandations pour un désengagement du charbon et, en septembre 2021, des recommandations additionnelles pour les hydrocarbures non-conventionnels. En parallèle, l'AMF et l'ACPR publient dorénavant un rapport annuel commun évaluant l'impact des politiques climatiques des acteurs financiers. Les derniers éléments publiés, en octobre dernier, soulignent le chemin qu'il reste à parcourir pour être à la hauteur des enjeux.

C'est pourquoi, Bruno Le Maire a invité, lors du Climate Finance Day du 26 octobre 2021, tous les acteurs financiers de la Place à s'engager résolument dans une trajectoire de sortie du

financement du charbon et des hydrocarbures non conventionnels, en lien avec l'Accord de Paris, et au-delà, dans une trajectoire de réduction de l'intensité carbone des projets et des entreprises financés. Cette trajectoire doit être objectivable et mesurable, efficace et transparente et accompagnée d'un échéancier graduel contraignant.

Dans cette perspective, Bruno Le Maire a décidé de confier à Yves Perrier, président d'AMUNDI et vice-président de PARIS EUROPLACE, une mission de coordination des acteurs de la place de Paris dans leur alignement avec l'Accord de Paris. Un premier rapport définissant cette trajectoire est attendu pour fin février 2022.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, a indiqué : *« Les capacités financières de la Place de Paris constituent un levier considérable pour accélérer la transition énergétique. Si de premiers engagements ont déjà été pris, la Place financière de Paris doit aller plus loin. J'ai donc demandé à Yves Perrier de travailler avec l'ensemble des acteurs de la Place financière de Paris pour établir une première trajectoire d'alignement des financements avec l'Accord de Paris, d'ici fin février prochain »*

Yves Perrier, président d'AMUNDI et vice-président de PARIS EUROPLACE : *« Réussir la transformation des économies pour maîtriser l'évolution climatique nécessite une mobilisation collective accrue de l'ensemble des acteurs : Etats, entreprises et secteur financier. La Place financière de Paris a été, depuis les accords de Paris en 2015, pionnière dans ce domaine. Elle entend amplifier son action pour réaliser la transition énergétique tout en contribuant à renforcer l'industrie du pays »*

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr